

MAIRIE

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2010

en Salle des Séances

Tél. : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

AFFAIRES GENERALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2010.....	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises...4	
Point n° 4 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2010 ET DU 14 JUIN 20107	
Point n° 5 – COMPTE-RENDU DU COMITE CONSULTATIF SECURITE DU 25 MAI 2010	8

AFFAIRES FINANCIERES

Point n° 6 – SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADES.....	9
--	---

TRAVAUX

Point n° 7 – RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : lancement du concours d'architecte	10
Point n° 8 – SERVICE DE L'EAU – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE – Rue de Gries et rue de la Piscine.....	13

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Point n° 9 - ACQUISITION DE TERRAINS DE RESEAU FERRE DE FRANCE RUE DU MARECHAL JOFFRE.....	13
Point n° 10 - ACQUISITION DE L'EMPRISE DE LA VOIRIE POUR LA LIAISON IMPASSE DES DRAPIERS / IMPASSE DES TISSERANDS	14
Point n° 11 - ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « ECKWALD »	15
Point n° 12 - ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX : fin du bail emphytéotique.....	15
Point n° 13 – REGIME INDEMNITAIRE – Filière technique.....	16

AFFAIRES DE PERSONNEL

Point n° 14 – SUPPRESSION DU REMBOURSEMENT DES FRAIS D'OPTIQUE	17
Point n° 15 – Modification de l'état des effectifs : création d'un poste d'attaché principal.....	18
Point n° 16 – CONTRAT DE COHESION URBAINE ET SOCIALE HAGUENAU-BISCHWILLER- KALTENHOUSE (CUCS HBK) : reconduction de contrats	18

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	26
Membres absents avec pouvoir :	5
Membre absent sans pouvoir :	2

Membres présents :

➤ *Groupe « Bischwiller réussit ! » :*

Le Maire :

- Nicole THOMAS

Les adjoints :

- René ECKERT
- Sylvie ARNOULD
- Isabelle LERCH
- Maurice BARTHOLOME (arrivé au point n° 2)
- Jean-Claude KUNTZEL,
- Simone FREIS
- Yolande MENGES

Les conseillers municipaux :

- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Hubert UNGETHUM
- Gabriel BEYROUTHY
- François MARTZ
- Anne-Marie LAMOTTE
- Jean-Jacques JUNG
- Sophia VOGT
- Stéphane RIFF
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Agnès LIEB

➤ *Groupe « Bischwiller unie » :*

- Michael GUTEKUNST
- Valérie GROSSHOLTZ
- Gérard BECKER
- Michèle GRUNDER-RUBERT

➤ *Groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »*

- Michèle MULLER
- Jean-Pierre DATIN

Membres absents excusés avec pouvoir :

- Monique LITT, adjointe, donne pouvoir à Nicole THOMAS, Maire
- Claude GIROUD, adjoint, donne pouvoir à René ECKERT, 1^{er} adjoint
- Jean-François KREB, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Jean-Claude KUNTZEL, adjoint
- Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie », donne pouvoir à Valérie GROSSHOLTZ, conseillère municipale du même groupe
- Raymond GRESS, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller », donne pouvoir à Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du même groupe

Membres absents excusés sans pouvoir :

- Emine ZALEM, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! »
- Elodie RIFF, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! »

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DÉSIGNE Madame Michèle MULLER, conseillère municipale du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller », comme secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 09.07.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2010

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 mai 2010 a été transmis à tous les conseillers.

Observations formulées : néant.

	Le Conseil Municipal
Par 25 voix pour	- groupe « Bischwiller réussit ! » - M. Gérard BECKER et Mme Michèle GRUNDER-RUBERT , groupe « Bischwiller unie »
5 voix contre	- Mme Valérie GROSSHOLTZ et M. et Jean, Lucien NETZER , groupe « Bischwiller unie » - groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »
Et 1 abstention	- M. Michael GUTEKUNST , groupe « Bischwiller unie »

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 mai 2010.

Date de publication : 09.07.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

Décisions de non préemption :

Date DIA	Coordonnées cadastrales	Superficie	Lieu-dit	Prix	Date décision
13/04/2010	Section 23, parcelle 20	5,03 ares	30 rue de la Pomme d'Or	70 000,00 €	15 avril 2010
15/04/2010	Section 6, parcelle 110/6 (2 appartements F2 et 1 F3)	5,58 ares	12 route d'Oberhoffen	165 000,00 €	29 avril 2010
15/04/2010	Section 6, parcelle 110/6 (1 F3)	5,58 ares	12 route d'Oberhoffen	85 000,00 €	29 avril 2010
23/04/2010	Section 30, parcelle 10	13,85 ares	2 rue des Ormes	130 000,00 €	3 mai 2010
06/05/2010	Section 77, parcelle 244/4 et 1/7° de la parcelle 372/40 formant chemin d'accès	2,02 ares	41 rue des Frênes	174 000,00 €	7 mai 2010
07/05/2010	Section 28, parcelle 62/19	4,45 ares	2 rue des Teinturiers	130 000,00 €	20 mai 2010
18/05/2010	Section 42, parcelle 109	15,14 ares	33 rue des Cimetières	250 000,00 €	20 mai 2010
18/05/2010	Section 82, parcelle 360/1	4,46 ares	rue des Bosquets	70 000,00 €	20 mai 2010
25/05/2010	Section 89, parcelle 311/119	0,24 ares	rue de la Prairie	1,00 €	26 mai 2010
19/05/2010	Section 17, parcelles 30, 162/29 et 163/29	3,35 ares	4 rue de la République	160 000,00 €	27 mai 2010
04/06/2010	Section 21, parcelle 33	2,47 ares	14 rue des Rames	190 000,00 €	7 juin 2010

07/06/2010	Section 42, parcelle 479/142 (lot n° 5 appartement et n° 33 cave)	14,63 ares	1 rue du Renard	125 000,00 €	9 juin 2010
08/06/2010	Section 23, parcelle 87 et section 24, parcelle 88/46	4,08 ares	20 et 1 rue du Noyer	158 500,00 €	9 juin 2010
08/06/2010	Section 36, parcelle 1/199 et 220	5,44	34 route de Weitbruch	25 000,00 €	10 juin 2010
08/06/2010	Section 48, parcelle 116/19	12,5	rue des Casernes	120 000,00 €	10 juin 2010
08/06/2010	section 18, parcelle 195/74 – cette DIA annule et remplace celle du 15.03.10 – 145 000 € - adjudication forcée	1,94 are	119 rue du Général Rampont	122 000,00 €	11 juin 2010

Locations :

Bénéficiaire	Localisation	Type de location	Date d'effet	durée	Loyer
M. Jean-Jacques VOGT	Section 81 n° 709 pour une partie de 48,32 ares sur un total de 114,95 ares	Bail rural	01.11.2010 Mise à disposition gratuite jusqu'à cette date	9 ans	Selon tarif voté par le conseil municipal : 1,20 € l'are
Mme Béatrice LEONHARDT	Section 81 n° 709 pour une partie de 66,63 ares sur un total de 114,95 ares	Bail rural	01.11.2010 Mise à disposition gratuite jusqu'à cette date	9 ans	Selon tarif voté par le conseil municipal : 1,20 € l'are
M. Olivier VOGT	Section 89 n° 31 (3,92 ares), 32 A (25,73 ares), 100 (22,92 ares), 176 (26,13 ares) et section 90 n° 101 (68,53 ares) Au total : 147,23 ares	Bail rural (transfert de location de M. Jean-Jacques VOGT)	01.04.2010	9 ans	Selon tarif voté par le conseil municipal : 1,11 € l'are

Procédures adaptées (passées depuis la séance du conseil municipal du 10.05.2010) :

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché
Travaux d'aménagement de voirie – Rue de l'Artisanat	Lot unique	PONTIGGIA 7, rue de Sélestat 68180 HORBOURG-WIHR	73 451,43 €

Renforcement de l'isolation du vide sanitaire de l'école maternelle Hasensprung	Lot unique	ISOLATIONS D. PALUSCI 1 rue des Entrepôts 67116 REICHSTETT	28 943,20 €
Rénovation des sanitaires dans les écoles maternelles Chérifi et du Centre	Lot n° 1 : Sanitaire	SANI SCHMITZ 29, rue de la Sauer 67660 BETSCHDORF	51 284,48 €
	Lot n° 2 : Carrelage / Faïence	SARL MS CARRELAGE 1, rue des Bleuets 67500 WEITBRUCH	11 017,55 €
	Lot n° 3 : Plâtrerie	PLÂTRERIE GUREL Sarl Parc d'activités économiques « Les Couturiers » 1, rue des Couturières 67240 BISCHWILLER	5 228,02 €
	Lot n° 4 : Electricité	SCHORO ELECTRICITE 5, rue de l'Industrie 67116 REICHSTETT	3 053,48 €
Fourniture de sources lumineuses et d'appareillages électriques	Lot unique	WILLY LEISSNER 14, rue des Frères Eberts – BP 80177 67025 STRASBOURG CEDEX 1	au montant annuel de 16.000,00 € T.T.C. minimum - 48.000,00 € T.T.C. maximum
Rénovation des sanitaires et ravalement de façades à l'école maternelle du Luhberg	Lot unique	SPIE BATIGNOLLES EST Aéroparc 2 – 3 rue des Cigognes 67960 ENTZHEIM	80 987,26 €

Avenant :

Avenant n° 1 au marché d'entretien des espaces verts publics

En date du 15/04/2009, le marché d'entretien des espaces verts publics a été attribué à l'entreprise FENNINGER PAYSAGE de HAGUENAU pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période d'un an, soit une durée totale maximale de 3 ans.

Suite à la suppression de l'indice ICHTTS2 utilisé dans la formule de révision des prix, un avenant doit être passé en vue d'y substituer l'indice EV4 (travaux d'entretien d'espaces verts).

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 09.07.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°4 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2010 ET DU 14 JUIN 2010

Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint et Président de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs

Compte-rendu de la séance du 18 mai 2010 à la salle des fêtes de Rohrwiller :

Délégations du conseil communautaire au Président – marchés à procédure adaptée :

- Mise en conformité de la cuisine du foyer paroissial de Kaltenhouse : 45 000 €
- Construction d'un hangar pour la base nautique de Bischwiller : 41 60 €
- Rénovation de deux courts de tennis extérieurs en résine à Bischwiller : 102 000 €

Désignation de deux représentants au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller :

La loi du 21 juillet 2009 et le décret du 8 avril 2010 modifient la composition et le fonctionnement du conseil de surveillance. Le conseil communautaire a désigné M. René ECKERT, Président et M. Joël DORFFER, conseiller communautaire de Schirrhein.

Salle multi-activités de Kaltenhouse :

Le conseil communautaire a donné son accord, à l'unanimité, pour le lancement du concours d'architecte pour la réalisation d'une salle multi-activités à Kaltenhouse pour un coût estimé à 2,2 M€, auquel il y a lieu d'ajouter les honoraires, tolérances et révisions pour 800 000 €. Le conseil a élu au scrutin secret les membres du jury de concours qui représenteront la communauté de communes : MM. Etienne VOLLMAR, André WILHELM, Jean DILLINGER, Claude BASCH et Mme Isabelle WENGER et a chargé le Président de désigner les autres membres du jury, dont notamment trois architectes. Le nombre de candidats admis à participer au concours a été fixé à 3 bureaux d'architecte.

Compte-rendu de la séance du 14 juin 2010 à la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb de Bischwiller :

Délégations du conseil communautaire au Président – marchés à procédure adaptée :

Démolition de la chaufferie et démolition partielle de la cheminée par l'entreprise Baruch au Parc d'Activités les Couturiers à Bischwiller : 136 344 €

Compte administratif 2009

Le compte administratif 2009 se présente avec les résultats suivants :

Un excédent de fonctionnement de 3 946 834 €

Et un besoin de financement en investissement de 1 713 566 €.

Le résultat financier global fin 2009 représente donc 2,2 M€. Il est inférieur de près de 30 % à celui constaté fin 2008.

Cette diminution provient de plusieurs éléments :

- le coût croissant des périscolaires,
- la prise en compte de 30 % des dépenses d'exploitation du budget assainissement au titre des eaux pluviales au lieu de 20 %, soit 200 000 € supplémentaires,
- et la prise en compte des frais généraux supportés auparavant par la Ville de Bischwiller pour le fonctionnement de la communauté des communes, soit 650 000 €.

Le montant total des dépenses d'investissement est de 4 560 000 €. Le poste le plus important est constitué par les dépenses d'équipement, soit 2 375 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 795 000 € et ont augmenté de 47 %, en raison :

- du coût des moyens généraux, tels que déterminés par l'audit (408 000 €),
- du personnel en année pleine à la maison des services,
- du recrutement d'un technicien assainissement,
- des périscolaires.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 22,4 %, passant en 2009 à 8 741 950 € contre 7 141 000 € en 2008 grâce aux entrées de la piscine et à la hausse globale des bases d'imposition.

Le budget assainissement 2009 indique des dépenses d'investissement importantes pour 2,8 M€ et la section d'exploitation se solde par un excédent de 827 000 €.

Le budget économique se solde par un excédent global de 45 583 €.

Le rapport d'approbation des comptes de gestion par le Trésorier Principal, M. Pierre BOLLINI, n'a pas appelé de remarque particulière. Les points financiers ont été votés à l'unanimité.

Vente de la partie centrale du Parc d'Activités Les Couturiers à FD Patrimoine :

Le projet consiste à démolir puis construire, sur la partie centrale du parc d'activités, un immeuble de bureaux d'une surface de 1 260 m² sur 4 niveaux et de halls d'activités divisibles de 1 500 m² qui seront implantés de part et d'autre de la cheminée. Des places de stationnement seront réalisées, ainsi qu'une voie d'accès. Le conseil a donné son accord pour vendre ce terrain à la société FD Patrimoine d'une surface totale de 4 700 m², au prix de 26 € HT le m².

Rapport annuel du Centre d'Animation Social et Familial de Bischwiller (CASF) :

Le conseil a pris acte du rapport 2009 du CASF, qui est chargé du périscolaire et de l'animation des mercredis et petites vacances à Bischwiller. Le CASF accueille au périscolaire à midi une moyenne de 50 enfants pour 70 inscrits, le soir de 16 h à 18 h, une moyenne de 45 enfants pour 56 inscrits et les mercredis et pendant les vacances scolaires une moyenne de 30 enfants. La contribution de la communauté de communes pour 2009 a été de 53 360 € pour un budget global périscolaire de 160 500 €.

Les deux derniers points concernaient une **modification du régime indemnitaire de la filière technique** et la **reconduction du poste de technicien territorial** à compter du 1^{er} septembre 2010.

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 09.07.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°5 – COMPTE-RENDU DU COMITE CONSULTATIF SECURITE DU 25 MAI 2010

Rapport présenté par Monsieur Maurice BARTHOLOME, adjoint.

Après la réunion avec la police municipale et en attendant celle avec la gendarmerie, le Capitaine BOULANGER, secondé par son adjoint le Lieutenant GARCIA, ont accueilli les membres du comité consultatif sécurité le 25 mai 2010 au Centre de Secours de Bischwiller – 1 rue du Carmel. Sur la base d'un diaporama, des explications ont été données sur le fonctionnement du service d'incendie et de secours.

Le Centre de Secours de Bischwiller fait partie intégrante du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), qui est divisé en 3 groupements : sud, centre et nord, eux-mêmes subdivisés en unités

territoriales (47 au total). L'unité territoriale de Bischwiller (n° 22), fait partie avec Soufflenheim du secteur administratif de la bande rhénane. Elle intervient dans les communes de Weitbruch, Kurtzenhouse, Gries, Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiller, Schirrhein, Schirrhoffen et Kaltenhouse en premier appel. Elle est également appelée en renfort dans les autres unités. La classification des centres, définie par une loi de 1996, doit permettre aux centres de secours d'assurer simultanément au moins un départ en intervention pour une mission de lutte contre l'incendie ou pour une mission d'assistance à personne et un autre départ en intervention. A Bischwiller, les gardes sont assurées en journée de 7 h à 19 h en collaboration avec le corps de première intervention.

L'effectif du Centre de Secours est de 49 sapeurs pompiers, dont 4 officiers, 12 sous-officiers, 16 caporaux, 17 sapeurs et 3 équipes pour assurer les astreintes. En 2009, le nombre total d'interventions s'élevait à 1 328, réparties comme suit : 57 % de secours à personnes, 9 % d'accidents de la circulation, 17 % de feux et 17 % d'interventions diverses.

Pour toutes ces interventions, le Centre de Secours est équipé :

- d'un véhicule de liaison,
- d'un véhicule léger hors route,
- d'un fourgon de secours,
- d'une camionnette d'interventions diverses,
- d'un véhicule de secours et d'assistance à victimes,
- d'un véhicule de secours routiers,
- d'un fourgon pompe-tonne,
- d'un camion-citerne feu de forêt moyen,
- d'une échelle pivotante automatique 30 m,
- d'une embarcation de type zodiac,
- et d'une motopompe remorquable.

Le Centre a également une section de jeunes sapeurs pompiers depuis le 17 septembre 2005, avec un effectif de 23 jeunes éligibles à cette activité à partir de l'âge de 10 ans.

Après les explications techniques, les membres du comité consultatif sécurité ont pu visiter les locaux qui ont accueilli les véhicules pour la première fois le 31 octobre 1986, avant leur inauguration le 27 juin 1987. Précédemment, les véhicules étaient stationnés au rez-de-chaussée du musée de la Laub et une partie à l'annexe du Lion d'Or.

Il est à noter que le corps des sapeurs pompiers de Bischwiller a été créé en 1819 et que la Ville de Bischwiller lui verse une contribution annuelle de 238 250 €.

Pour clore la visite, l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Bischwiller, sous la présidence du Caporal Michel DIETRICH, a offert le verre de l'amitié aux membres du comité sécurité.

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 09.07.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°6 – SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADES

Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, adjointe.

En application de la délibération du conseil municipal du 12 novembre 1982, modifiée par la délibération du 17 décembre 1984, les propriétaires des bâtiments suivants peuvent bénéficier d'une subvention pour ravalement de façades :

N°	Adresse	Montant en €
18/2009	31, rue du Maréchal Joffre	79,00
19/2009	8, rue des Potagers	143,00
01/2010	13, impasse des Charpentiers	321,00
02/2010	5, rue des Serruriers	193,00
03/2010	3, rue des Frênes	388,00
04/2010	12, impasse du Château d'eau	159,00
05/2010	10, rue Erckmann-Chatrion	98,00
06/2010	28, rue Louis Pasteur	158,00
07/2010	5, rue de la Prairie	203,00
	TOTAL	1 742,00€

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

APPROUVE la liste des bénéficiaires et les montants de subvention pour ravalement de façades figurant ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la procédure,

IMPUTE la dépense au chapitre 204, article 2042 du budget 2010 et des budgets suivants.

Date de publication : 09.07.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°7 – RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : lancement du concours d'architecte

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Par délibération du 21.04.2008, le conseil municipal a approuvé le projet de restructuration de l'hôtel de ville et de l'annexe du Lion d'Or sur le constat que les locaux de la mairie n'étaient plus adaptés aux besoins actuels (absence d'accueil, manque de place, cachet désuet, locaux sociaux inexistant ou mal adaptés, pas d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite). Le lancement d'une consultation en vue du choix d'un programmiste a également été validé.

A l'issue de la procédure de consultation, le cabinet MP CONSEIL a été chargé de procéder aux études préalables et de faisabilité de l'opération.

Pendant que le cabinet MP CONSEIL travaillait sur cette étude de faisabilité, la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs a décidé de lancer une étude sur son fonctionnement avec la question de savoir si elle allait continuer en services partagés avec la Ville de Bischwiller ou s'il fallait aller à l'autonomie des services. Aussi le projet de restructuration de la mairie a été mis en veille.

Aujourd'hui, même si la question n'a pas été définitivement tranchée par la communauté de communes, il est proposé de valider le programme du projet dans le cadre d'une enveloppe globale de surfaces, la répartition des locaux pouvant être modifiée à l'intérieur de cette enveloppe et de lancer le concours d'architecte.

Les besoins en surfaces utiles sont de l'ordre de 3 000 m² et l'ensemble de ces surfaces doit être localisé sur le site de la mairie et de l'annexe du lion d'or. Ces surfaces comprennent notamment :

- un hall d'accueil de 50 m²,
- une salle pour les réunions du conseil municipal de 150 m² (contre 84 m² actuellement) permettant de mieux accueillir le public et de recevoir les réunions du conseil communautaire (45 conseillers) avec un vestiaire et une petite kitchenette,
- une salle pour les mariages de 60 m² (contre 30 m² actuellement) située nécessairement au rez-de-chaussée,
- des bureaux pour les différents services et les élus,
- 5 salles de réunion de tailles différentes,
- des locaux sociaux (bureau syndicats, infirmerie, salle de restauration pour le personnel),
- des locaux pour les archives et
- des locaux techniques.

Les surfaces utilisées actuellement sur le site sont de 974 m² pour la mairie et de 688 m² pour l'annexe du lion d'or, soit 1 662 m², à comparer aux besoins qui sont de 3 000 m².

Ces bâtiments existants seront réhabilités, de même que le bâtiment arrière du lion d'or qui pourrait recevoir au rez-de-chaussée la salle de restauration pour le personnel.

Pour créer de nouvelles surfaces, il est proposé « d'épaissir » le bâtiment de la mairie tout en respectant la façade côté place et de démolir les immeubles SIEFFERT et FORTENBACH qui sont en très mauvais état et qui n'ont pas d'intérêt patrimonial, avis confirmé par l'architecte des bâtiments de France. La nouvelle construction qui viendra remplacer ces bâtiments devra bien évidemment s'intégrer dans le site.

Au niveau du bilan des surfaces utiles, on aura :

- démolition : 563 m²
- restructuration : 2 053 m²
- construction neuve : 1 000 m²

Le coût prévisionnel (valeur juin 2010) est de 5,6 M€ H.T (y compris honoraires, révisions et tolérances, frais de publicité et reprographie), dont 4,3 M € HT pour les seuls travaux.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre dépassant les 193 000 € HT, le code des marchés publics impose de passer par la procédure de concours prévue aux articles 70 et suivants.

Cette procédure prévoit de faire dans un premier temps un appel de candidatures. Le jury de concours, qui reste à composer, devra choisir les candidats qui seront amenés à présenter un projet, dont le nombre est à fixer sans qu'il puisse être inférieur à 3.

Les projets seront ensuite réceptionnés par la cellule marchés publics qui sera chargée de les rendre anonymes.

Une commission technique sera chargée d'examiner les projets et de préparer la réunion avec le jury qui déterminera un classement des projets. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'anonymat sera levé et que les enveloppes contenant les offres seront ouvertes.

Il appartiendra alors au Maire de négocier les honoraires avec les équipes qui ont présenté un projet répondant au programme.

En contrepartie du travail réalisé par les différentes équipes de maîtrise d'œuvre, celles-ci ont droit à des indemnités dont le montant est à fixer par le conseil municipal.

Le planning prévisionnel peut être proposé comme suit :

- lancement de l'AAPC fin août 2010 avec une date limite de réception des dossiers de candidatures début octobre (un délai de 37 jours doit être respecté)
- choix des candidats mi octobre
- fin octobre, envoi du programme aux candidats retenus
- rencontre avec les candidats et le programmiste mi-novembre pour la séance des questions-réponses
- dépôt des projets par les candidats pour début janvier 2011
- examen des projets (anonymes) par une commission technique (le programmiste + services techniques) mi-janvier 2011
- examen des projets (anonymes) par le jury courant janvier 2011
- ouverture des enveloppes contenant les offres et négociation des honoraires par le Maire
- choix du projet par le conseil municipal en février/mars 2011.

La composition du jury de concours est prévue à l'article 24 du code des marchés publics :

- les membres de la collectivité sont désignés comme ceux de la commission d'appel d'offres : le Maire ou le représentant qu'il désigne, est Président du jury, les 5 autres représentants de la collectivité, ainsi que leurs suppléants, sont des membres du conseil municipal, élus par liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- le Président du jury peut désigner des personnalités au nombre maximum de 5, s'il estime que leur participation présente un intérêt au regard de l'objet du concours
- au moins 1/3 des membres du jury doivent avoir une qualification équivalente à celle exigée pour les candidats. Ils sont désignés par le Président du jury.
- tous ces membres du jury ont voix délibérative.
- le comptable public, un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ainsi que des agents du pouvoir adjudicataire peuvent être invités par le Président du jury, ils ont voix consultative.

Concernant le nombre de candidats admis à participer au concours, il est proposé de le fixer à 3. Il est également proposé de fixer l'indemnité globale à 75 000 € HT, étant entendu que pour le candidat qui sera lauréat du concours, cette indemnité constituera un acompte sur sa mission. Une réfaction partielle ou totale peut être opérée sur proposition motivée du jury pour les projets ne répondant pas à la demande.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

moins une abstention (Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, groupe « Bischwiller unie »)

DONNE SON ACCORD pour le lancement du concours d'architecte pour la restructuration de l'hôtel de ville et de l'annexe du lion d'or,

PROCEDE à l'élection des conseillers municipaux, membres du jury, par vote à bulletin secret comme suit :

- Candidats proposés par le groupe « Bischwiller réussit ! » : René ECKERT, Gabriel BEYROUTHY, Maurice BARTHOLOME, Stéphane RIFF et Jean-Jacques JUNG (titulaires) et Claude GIROUD, Yolande MENGES, François MARTZ, Sophia VOGT et Agnès LIEB (suppléants)
- Candidats proposés par le groupe « Bischwiller unie » : Gérard BECKER (titulaire) et Valérie GROSSHOLTZ (suppléante)
- Candidats proposés par le groupe « Tous ensemble pour Bischwiller » : Jean-Pierre DATIN (titulaire) et Raymond GRESS (suppléant)

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	31
- Nombre de voix pour la liste du groupe « Bischwiller réussit ! » :	23
- Nombre de voix pour la liste du groupe « Bischwiller unie » :	5
- Nombre de voix pour la liste du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller » :	3

Les membres du jury, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont donc les suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
René ECKERT	Claude GIROUD
Gabriel BEYROUTHY	Yolande MENGES
Maurice BARTHOLOME	François MARTZ
Gérard BECKER	Valérie GROSSHOLTZ
Jean-Pierre DATIN	Raymond GRESS

CHARGE le Maire de désigner les autres membres du jury,

FIXE le nombre de candidats admis à participer au concours à 3,

ARRETE l'indemnité globale à verser à ces candidats à 75 000 € HT,

CHARGE le Maire de la désignation d'un coordonnateur SPS et d'un contrôleur technique après mise en concurrence,

CHARGE le Maire de solliciter les subventions dont peut bénéficier ce projet auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin

ET LE CHARGE de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 09.07.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°8 – SERVICE DE L'EAU – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE – Rue de Gries et rue de la Piscine

Rapport présenté par Monsieur François MARTZ, conseiller municipal.

Prochainement auront lieu des travaux de renforcement du réseau d'assainissement rue de Gries et l'aménagement de la rue de la Piscine (portion comprise entre le parking de la MAC et l'impasse des Roses). Au vu du rapport sur la modélisation du réseau d'alimentation en eau potable, il s'avère nécessaire de renouveler le réseau d'eau potable dans ces deux rues et il est proposé de réaliser ces travaux en coordination avec les chantiers cités ci-dessus.

Ces travaux consisteront au remplacement des conduites existantes de diamètre 80 et 100 mm en fonte par une conduite de diamètre 125 mm en polyéthylène haute densité.

Ils permettront une meilleure distribution de l'eau grâce à l'augmentation du débit, tout en diminuant la vitesse qui provoque le décollement des dépôts se formant sur la périphérie de la conduite. Ils permettront également une meilleure répartition des débits vers les rues adjacentes et amélioreront la protection incendie.

Le montant des travaux est estimé à 125 000 € TTC pour la rue de Gries et à 95 000 € TTC pour la rue de la Piscine.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DECIDE l'exécution des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable des rues de Gries et de la Piscine,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin,

DONNE son accord pour la consultation des entreprises par la voie de la procédure adaptée,

IMPUTE les dépenses sur les crédits ouverts dans le budget de l'eau – article 2315 « extension et renouvellement du réseau d'eau potable ».

Date de publication : 09.07.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°9 - ACQUISITION DE TERRAINS DE RESEAU FERRE DE FRANCE RUE DU MARECHAL JOFFRE

Rapport présenté par Monsieur Stéphane RIFF, conseiller municipal.

Dans le cadre de l'aménagement d'un terrain multi-sport et de la réalisation d'une piste cyclable devant s'étendre jusqu'à la route de Marienthal, il y a lieu de faire l'acquisition d'une emprise de 6.68 ares

provenant de la parcelle cadastrée section 20 N° 52/30 et d'une emprise de 9.50 ares de la parcelle section 21 N° 51, soit une superficie totale de 16.18 ares, propriété de Réseau Ferré de France (RFF).

Le prix de vente proposé par RFF, basé sur l'évaluation du service des Domaines, a été fixé à 50 175 € HT, soit 60 009.30 € TTC, pour la totalité de la superficie à acquérir.

Le Conseil Municipal

Par 25 voix POUR - groupe « **Bischwiller réussit !** »
- M. Gérard **BECKER** et Mme Michèle **GRUNDER-RUBERT**, groupe « **Bischwiller unie** »

Par 6 abstentions - MM. Jean-Lucien **NETZER**, Michael **GUTEKUNST** et Mme Valérie **GROSSHOLTZ**,
groupe « **Bischwiller unie** »
- groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition des surfaces de 6.68 ares provenant de la parcelle section 20 N°52/30 et 9.50 ares de la parcelle section 21 N° 51 au prix de 50 175 € HT, soit 60 009.30 € TTC,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1^{er} adjoint au Maire, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à cette transaction.

Date de publication : 09.07.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°10 - ACQUISITION DE L'EMPRISE DE LA VOIRIE POUR LA LIAISON IMPASSE DES DRAPIERS / IMPASSE DES TISSERANDS

Rapport présenté par Madame Sophia VOGT, conseillère municipale.

Au plan d'occupation des sols est inscrit un emplacement réservé Bb13 pour permettre la liaison entre l'impasse des Drapiers et l'impasse des Tisserands.

La parcelle, cadastrée section 28 N° 173, sur laquelle se trouve cet emplacement réservé, est vendue par les héritiers de Madame Hélène BURCKEL à Monsieur ESCHMANN Olivier. Celui-ci est disposé à céder à la Ville une emprise d'environ 3 ares pour la réalisation de cette voie.

Cette acquisition se fera à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise d'environ 3 ares de la parcelle section 28 N° 173, permettant la réalisation de la liaison entre l'impasse des Drapiers et l'impasse des Tisserands,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1^{er} adjoint au Maire, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à cette transaction.

Date de publication : 09.07.2010

Date de notification :

Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°11 - ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « ECKWALD »

Rapport présenté par Monsieur Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal.

Monsieur Paul BRENNER propose à la Ville de Bischwiller la vente de sa parcelle située au lieu-dit « Eckwald », cadastrée Section 80 n° 137 d'une superficie de 36.55 ares.

Cette parcelle se trouve à proximité de la plateforme de compostage. Elle est classée au plan d'occupation des sols en zone NDb et elle permet à la Ville de compléter sa réserve foncière dans ce secteur.

Un accord a été trouvé sur un prix d'acquisition de 100 € l'are, soit 3 655 € pour la totalité de la parcelle.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de la parcelle mentionnée ci-dessus au prix de 3 655 €,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1^{er} adjoint au Maire, à signer les actes de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à cette transaction.

Date de publication : 09.07.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°12 - ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX : fin du bail emphytéotique

Rapport présenté par Monsieur François MARTZ, conseiller municipal

L'Association des Jardins Familiaux bénéficie d'un bail emphytéotique sur les parcelles communales cadastrées section 82 N°278/54 – 275/53 – 225/52 – 52 et 285/50 d'une superficie totale de 123 ares, signé le 25 août 1989 pour une durée de 30 ans. Pour information, le loyer annuel était de 21,52 € pour 2009 selon contrat.

La Ville souhaitant réaliser un lotissement à cet endroit et prenant en charge le déplacement des jardins familiaux, il y a lieu de mettre fin à ce bail emphytéotique.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour mettre fin au bail emphytéotique signé en faveur de l'Association des Jardins Familiaux, et ce sans indemnité,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1^{er} adjoint au Maire, à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y relatifs.

Date de publication : 09.07.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°13 – REGIME INDEMNITAIRE – Filière technique

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Il est proposé de modifier la délibération du 15 décembre 2003 (point n°19) qui instaurait le « nouveau » régime indemnitaire du personnel territorial, par transposition du régime appliqué aux fonctionnaires d'Etat.

En l'occurrence, deux modifications sont présentées :

1. au paragraphe 5. « prime de service et de rendement »,
2. au paragraphe 6. « indemnité spécifique de service ».

1. La prime de service et de rendement (PSR)

Cette prime, attribuée aux cadres A et B de la filière technique, est calculée actuellement en appliquant un taux moyen maximum au traitement de base moyen du grade de l'agent. Le taux moyen dépend du grade. L'autorité peut attribuer individuellement jusqu'au double du montant ainsi calculé.

Le décret 2009-1558 du 15 Décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, et l'arrêté du 15 Décembre 2009 fixant les montants annuels de base par grade instaurent un nouveau dispositif. Par comparabilité, les agents de la Fonction Publique Territoriale, titulaires et auxiliaires, peuvent bénéficier de cette prime au même titre.

Le montant individuel de cette prime est fixé en tenant compte, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et, d'autre part, de la qualité des services rendus.

Le montant individuel de la PSR ne peut excéder le double du montant annuel de base associé au grade détenu.

La PSR est cumulable avec les I.H.T.S. et avec l'indemnité spécifique de service. Le versement de la PSR se fera mensuellement.

2. L'indemnité spécifique de service (ISS)

Cette indemnité est également allouée aux cadres A et B de la filière technique.

Dans l'étude juridique du Centre Départemental de Gestion qui a servi à établir la délibération de 2003, l'indemnité tenait compte d'un taux de base, d'un coefficient par grade et d'un coefficient individuel maximum. Ces trois valeurs sont définies par arrêté ministériel.

Or, une relecture des textes initiaux a été entreprise par le CDG et il s'avère qu'une donnée supplémentaire peut servir au calcul des attributions : le coefficient de modulation par service. Son taux maximum, également défini par arrêté ministériel, est actuellement de 1,10.

Il est proposé de prendre en compte le coefficient de modulation par service

Le Conseil Municipal

Par 26 voix POUR - groupe « **Bischwiller réussit !** »
- groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »
et 5 abstentions - groupe « **Bischwiller unie** »

DONNE SON ACCORD pour la modification de la prime de service et de rendement sur la base du décret 2009-1558 du 15 décembre 2009,

DONNE SON ACCORD pour la modification des bases de calcul de l'indemnité spécifique de service en y intégrant le coefficient de modulation par service.

Date de publication : 09.07.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°14 – SUPPRESSION DU REMBOURSEMENT DES FRAIS D'OPTIQUE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Par délibération du 9 octobre 1989 (point n°13), la Ville a décidé de prendre en charge le solde des frais engagés par les agents « affectés au traitement de l'information travaillant très souvent sur les écrans informatiques » lorsqu'ils s'équipent en matériel optique.

Cette prise en charge tenait compte de la facture payée, du remboursement de la Sécurité Sociale et de la complémentaire santé. Elle ne pouvait toutefois excéder 80 % du solde, plafonné à 152,45 € annuels.

Cette participation semble obsolète aujourd'hui du fait de la généralisation de l'utilisation de la bureautique et de l'amélioration tout-à-fait notable du matériel informatique. De plus très peu de personnes en bénéficiaient. Aussi il est proposé de supprimer cette participation et d'abonder en contrepartie la subvention à l'amicale du personnel dont les activités bénéficient à beaucoup plus d'agents. Cet abondement interviendra dans le cadre de la prochaine décision modificative.

Le Comité technique paritaire a été saisi de cette proposition dans sa séance du 18 mai dernier : cette suppression a eu un avis favorable à 6 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Le Conseil Municipal

Par 27 voix POUR - groupe « **Bischwiller réussit !** »
- groupe « **Tous ensemble pour
Bischwiller** »
- M. Michael GUTEKUNST, groupe
« **Bischwiller unie** »
et 4 abstentions - MM. Gérard BECKER et Jean, Lucien
NETZER, Mmes Valérie
GROSSHOLTZ et Michèle GRUNDER-
RUBERT, groupe « **Bischwiller
unie** »

VU l'avis du comité technique paritaire,

DONNE SON ACCORD pour la suppression du remboursement des frais d'optique au personnel communal avec effet immédiat.

Date de publication : 09.07.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°15 – Modification de l'état des effectifs : création d'un poste d'attaché principal

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Compte tenu de l'évolution de certains postes et des tâches qui y sont rattachées, il est nécessaire de pouvoir répondre à des évolutions de carrière.

Il est ainsi proposé l'avancement d'un chef de service actuellement attaché territorial au grade supérieur, à savoir attaché principal.

Le Conseil Municipal

Par 26 voix POUR - groupe « **Bischwiller réussit !** »
 - groupe « **Tous ensemble pour**
 Bischwiller »

et 5 abstentions - groupe « **Bischwiller unie** »

DONNE SON ACCORD pour la création d'un poste d'attaché principal.

Date de publication : 09.07.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 09.07.2010

Point n°16 – CONTRAT DE COHESION URBAINE ET SOCIALE HAGUENAU-BISCHWILLER-KALTENHOUSE (CUCS HBK) : reconduction de contrats

Rapport présenté par Madame Isabelle LERCH, adjointe.

1) Accompagnateurs PRE

Par délibération du 10 mai dernier (point n° 19), nous autorisons la reconduction de 2 postes d'accompagnateur dans le cadre des services partagés avec le SIVU du Programme de Réussite Educative, jusqu'à fin 2010.

Depuis lors, l'Etat a confirmé que le CUCS HBK serait reconduit jusqu'au 31/12/2011.

Il est donc proposé que les contrats des accompagnateurs courent du 25 août 2010 au 24 août 2011.

Les conditions de ces reconductions restent inchangées : base légale article 3 alinéa 4 de la loi 84-53 portant statut de la FPT (les collectivités peuvent recruter des auxiliaires : « *Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes* » ; », ce qui est le cas en l'espèce, contrat limité à un an), emplois à mi-temps, rémunération assise sur le grade d'animateur territorial 1^o échelon, avantages habituels en sus.

2) **Chef de projet**

De plus, le chef de projet actuel a donné sa démission avec effet au 25.06.2010. Il y a donc lieu de remplacer cet agent.

Il est proposé de recruter sur la base de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 (« *Pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient* », limite de durée à trois ans), pour la période 1^{er} août 2010 au 31 décembre 2011, la rémunération étant assise sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial à temps plein au 2^o échelon, complété par les avantages en vigueur à la Ville de Bischwiller (régime indemnitaire, 13^{ème} mois, etc.).

Le Conseil Municipal

A l'unanimité moins 2 abstentions

(M. Gérard BECKER et Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, groupe « Bischwiller unie »)

DONNE SON ACCORD pour la reconduction des 2 postes d'accompagnateur de réussite éducative auxiliaire du 25 août 2010 au 24 août 2011,

DONNE SON ACCORD au recrutement d'un chef de projet auxiliaire, à compter du 1^{er} août 2010, selon les conditions susvisées,

AUTORISE LE MAIRE à signer les contrats suivant les dispositions ci-dessus énumérées.

Date de publication : 09.07.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 09.07.2010